



**Délibération du  
Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 26 septembre 2023**

**Tarifs hébergement – Tarifs dégradation ou perte de badge ou télécommande**

**Le conseil d'administration,**

Vu le rapport présenté aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 26 septembre 2023,

Considérant les échanges en séance et la nécessité de compléter les tarifs liés aux pertes ou aux dégradations,

**DECIDE**

**Article unique :**

Le conseil d'administration valide les tarifs liés aux pertes ou aux dégradations :

- Badge de type vigik : prix d'achat,
- Télécommande pour luminaire avec ventilateur : prix d'achat.

Fait à Nice, le 26 septembre 2023

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon  
Bernard BEIGNIER

Représenté par la Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la  
Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur  
Fabienne BLAISE

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 17
Membres présents : 11	Contre : 0
Membres représentés : 6	Abstention : 0
Votants : 17	